

Exoulsion et demande de délai

Par annev, le 21/03/2008 à 12:23

Bonjour,

Nous devons être expulser dans la semaine du 31 mars au 4 avril 2008. Nous avons fait une demande de délai pour quitter les lieux auprès du jex. Celui-ci nous convoque à une audience le 7 avril, or l'expulsion aura eu lieu. Que faire, il me semble inutile de faire une demande de délai dans ce cas là. Merci pour votre réponse

Par Erwan, le 24/03/2008 à 19:31

Bjr,

la saisine du Jex ne suspend pas l'exécution des décisions de justice.

Dans votre cas, il est inutile de demander des délais alors que l'expulsion sera déjà réalisée.

Solution : partir avant d'être mis dehors.

NB: vous n'en êtes pas arrivés là en 8 jours non plus...